

Commission Vie Étudiante

Jeudi 9 avril 2015

Villeurbanne Doua

Présents : Eric PEYROL, Didier RONZE, Emma CAULLIREAU, Orann WEBER, Yannick COURBON, Amélie ALBON, Lisa DONET, Rémi CARLIER

Excusés : Viken HITAYAN, Laurence CURTIL, Cathy ROSTAING, Béatrice DELEAU, Christophe VITON, Aron GABOR, Yorick ODIN, Michel MASSENZIO, Mathieu WEINGAERTNER, Thomas GIRAUD, Alexandre VIAL, Damien CROZET, Tom MASSON

Absents : Vincent BOYER, Aurélie FARUGGIA, Emilie VEZZUTI, Thibault CHOLLET, Vincent RICHARD, Valentin CALMELS, Diego DE LAZZARI, Fleuriane LEHMANN, Samuel MIGNOT, Joris COMBES, Victoria SIMONETTA, Raphaël DE BERNARDIS, Romane MACHABERT

Invités : Stéphane BALMAIN, Alexandre SIMEONE, Bryan GOUILLOUD

Présentation des nouveaux membres de la CVE

Les élections des nouveaux BDE ont changé de façon importante la composition de la CVE. Un tour de table est fait pour que chacun se présente.

Aurélie FARUGGIA ou Rémi CARLIER présidente de l'association AEBA IUTA remplace à ce poste Emilie VEZZUTI

Alexandre VIAL président du BDE GIM remplace à ce poste Bryan GOUILLOUD

Valentin CALMELS président de l'association AMPHOLYTHE remplace à ce poste Tifenn ABAD

Yannick COURBON président de l'association EMULSION remplace à ce poste Pauline RUELLE

Amélie ALBON présidente du BDE Chimie remplace à ce poste Leïla BELKHODJA

Lisa DONET présidente du BIGG BDE remplace à ce poste Orann WEBER

Viken HITAYAN président du BDE GEA remplace à ce poste Théo MASALA

Mathieu WEINGAERTNER président de l'association ADEGE remplace à ce poste Claire LE PAPE

Thomas GIRAUD président du Magic BDE remplace à ce poste Nicolas MAIGRE

Présentation du fonctionnement de la CVE

Il est présenté aux nouveaux membres de la CVE quelques points importants du fonctionnement de cette commission :

- Tous les membres sont inscrits à un module SPIRAL CONNECT qui se nomme « Commission Vie Étudiante » dans lequel on trouve tous les comptes rendus, tous

- les documents en lien avec la CVE (procuration, demande subvention, informations sur le bizutage, ...)
- La CVE se réunit, à minima, avant chaque conseil d'IUT de préférence le jeudi à 13h30 en alternance sur les sites de Villeurbanne et en visioconférence avec le site de Bourg-en-Bresse. Une CVE peut se réunir une fois par an sur le site de Bourg-en-Bresse.
 - La commission vie étudiante est le lieu où sont examinées les demandes de subvention pour des projets en lien avec la vie étudiante. Projets financées par le budget de la CVE alimenté par le reliquat des bénéfices issus du marché des distributeurs automatiques de boissons.
 - Actions traditionnelles : les BDE doivent être sollicités par le BVE pour déposer une demande de subvention dans le cadre des actions traditionnelles. Que ceux qui ont l'information sur le calendrier de dépôt des dossiers le partage auprès des autres BDE. M. PEYROL se renseignera pour connaître la procédure de mise à jour des Présidents de BDE auprès du BVE.
 - Calendrier des manifestations sur site IUT : Afin d'anticiper les demandes de subvention, et pour avoir aussi une vision claire des événements qui pourraient se dérouler à l'IUT, il est demandé aux associations de transmettre à Eric PEYROL et aux directeurs de site un calendrier prévisionnel des événements qu'ils prévoient d'organiser. Dès la genèse d'un projet de manifestation qui se déroulerait à l'IUT, il faut prévoir de contacter le technicien Hygiène et Sécurité de l'IUT pour valider tous les aspects H&S du projet.
 - Bonus vie étudiante : Suite à une réflexion menée depuis quelque temps avec les précédents membres de la CVE, une proposition de bonus lié à des activités est proposée et acceptée par tous les départements de l'IUT. Elle est effective dès la rentrée 2013. Pour les BDE, un rapport d'activité du BDE comprenant un rapport individuel de chaque membre du BDE, validé par le président et le vice-président du BDE, sera mis dans un document visé par tous les membres. Seul les membres élus au bureau de l'association sont éligibles au bonus BDE. Deux exemples de rapport sont disponibles sur SPIRAL.
 - Chaîne d'inscription : Il est rappelé que les BDE peuvent être présents lors des chaînes d'inscription. Il faut pour cela se déclarer auprès de la DEVU, un imprimé sera à remplir pour cela. Il est rappelé que toute transaction financière entre un BDE et un candidat qui vient s'inscrire est interdit pendant ces chaînes d'inscription. Une information sur l'organisation de la chaîne d'inscription sera faite par la responsable scolarité de l'IUT lors de la prochaine CVE.
 - Week-end d'intégration, journée d'accueil : Il est rappelé que tous les BDE doivent transmettre à Eric PEYROL et aux directeurs de site les dates et lieu des diverses manifestations organisées dans le cadre de l'accueil des nouveaux étudiants à l'IUT. Sur SPIRAL, dans le module dédié à la commission vie étudiante, les associations trouveront les attestations nécessaires à faire signer aux participants mais aussi aux organisateurs de ce type de manifestation. Ces attestations permettent en cas de problème de prouver que l'information a été donnée sur l'interdiction de tout ce qui pourrait être considéré comme un acte de bizutage, et sur les restrictions en terme de vente et consommation d'alcool et interdiction sur les substances illicites. Les formats pdf, où apparaît le logo de l'IUT doivent être utilisés en l'état. Les documents « word » sont des modèles que l'association peut adapter.

- un alias iut.commission.vieetudiante@univ-lyon1.fr permet d'écrire à tous les membres de la CVE sur leur adresse de messagerie mise à disposition par l'université. Les convocations à la CVE sont aussi relayées sur les pages Facebook des BDE.

Outils de communication (S. BALMAIN).

M. BALMAIN présente aux membres de la CVE :

- Les règles d'utilisation du logo de l'IUT qui ne doit pas être utilisé pour des manifestations qui ne concerne pas l'IUT. Pour les cas où le logo peut être utilisé, une charte graphique définit les modalités d'utilisation du logo. Pour tout renseignement, M. BALMAIN est à la disposition des membres de la CVE par messagerie : iut.communication@univ-lyon1.fr.
- Il est rappelé que l'affichage dans les bâtiments de l'IUT est réglementé, tous les contenus ne sont pas acceptés et des zones sont prévues pour l'affichage pour la vie étudiante. Les chefs de département et/ou les directeurs de site doivent être prévenus pour toute campagne d'affichage sous peine de voir les affiches retirées.
- Il existe pour tous les BDE un alias institutionnel de la forme iutsite.departement.bde@univ-lyon1.fr (exemple : iutdoua.chimie.bde@univ-lyon1.fr). La mise à jour de cet alias doit se faire via le chef de département ou le directeur de site (Bourg, fédération de BDE). Il est précisé que par défaut le directeur de site est dans la liste des destinataires de l'alias. Le président peut être autorisé à utiliser l'alias pour envoyer des messages mais après acceptation et signature d'une charte d'utilisation de la messagerie dont M. BALMAIN tient à disposition de tous les présidents intéressés par la fonctionnalité.

Demande de subvention : Pas de demande

Questions diverses

- **Procuration** : le règlement de la CVE peut-il être revu sur le point des destinataires de procuration seulement vers un autre membre de la CVE. La demande est d'étendre les destinataires possibles à un autre membre du BDE dont le président ne peut être présent. Cette question sera mise à l'ordre du jour de la prochaine CVE puisqu'elle nécessite un vote.
- **Financement des projets** : dans le cadre de projet ambitieux et dont l'IUT pourrait voir un intérêt pour son image, est-il possible que l'IUT soit co-financier autrement que par le budget de la CVE comme cela se fait pour des projets proposés par des personnels de l'IUT ? M. PEYROL répond que l'IUT peut financer ce type de projet, les conseillers de l'IUT décideront de l'intérêt qu'a l'IUT dans ce tel projet pour prendre une décision.